

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 7 juillet 2020

### **Rénovation de la Gare du Nord : le préfet de région délivre le permis de construire**

**A la suite d'une instruction attentive et au regard de l'avis favorable émis par la commission d'enquête et de l'ensemble des concertations réalisées, Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a délivré, le 6 juillet 2020, à la SEMOP « Gare du Nord 2024 » un permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale sur le projet de transformation de la Gare du Nord.**

Initié en 2014, le projet de rénovation de la Gare du Nord sera mis en œuvre par la société d'économie-mixte à opération unique (SEMOP) « Gare du Nord 2024 » qui réunit un actionnariat public (*SNCF Gares & connexions*) et un opérateur privé (*Ceetrus*) sélectionné après une mise en concurrence européenne.

Ce projet a fait l'objet d'une première concertation préalable menée par SNCF Gares & Connexions entre le 12 juin et le 13 juillet 2017. Une seconde phase de concertation a ensuite été organisée par la société « Gare du Nord 2024 », du 1<sup>er</sup> mars au 18 avril 2019, préalablement au dépôt du dossier de demande de permis de construire. Le Conseil de Paris a été consulté en juillet 2019 et le projet soumis, pour la partie portant création de surfaces commerciales, à la Commission nationale d'aménagement commercial qui a rendu un avis favorable en octobre 2019.

L'enquête publique sur ce projet de transformation s'est tenue entre le 20 novembre 2019 et le 8 janvier 2020. Au terme de cette enquête, la commission d'enquête a rendu un avis favorable au projet le 25 février 2020.

Dans leurs réponses aux questions de la commission d'enquête, SNCF Gares & Connexions et la société « Gare du Nord 2024 » ont pris 13 engagements visant à assurer une bonne intégration de la gare rénovée dans le quartier, avec notamment la création d'un important parking à vélos, le lancement d'études pour améliorer l'accès à la gare par le nord, la prise en compte du réaménagement du parking souterrain EFFIA pour pouvoir libérer le parvis de la gare des déposes minutes, l'amélioration des conditions de circulation internes à la gare pour les voyageurs par le décroisement des flux et la création d'escaliers mécaniques et ascenseurs supplémentaires, et le renforcement de la qualité environnementale du projet en augmentant les surfaces végétalisées et par le réemploi des eaux de pluie. La SEMOP a également pris l'engagement de mettre en place des modalités de concertation avec la mairie de Paris et la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement et d'information des riverains transparentes et régulières sur les avancées du projet.

**Prenant acte de l'avis favorable de la commission d'enquête et des engagements de la SEMOP, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot, a délivré à la SEMOP « Gare du Nord 2024 » le permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale sur le projet de transformation de la Gare du Nord.**

La délivrance de ce permis de construire est une nouvelle étape pour l'aménagement de la Gare du Nord. Elle permettra à la gare de se situer au niveau des autres grandes gares européennes, tant en termes d'équipements, d'accessibilité, d'intermodalité que de capacité.

Cette gare moderne est non seulement nécessaire, dans la perspective de la Coupe du monde de Rugby en 2023 et des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Paris, mais elle permettra aussi de faire de la Gare du Nord un nouveau lieu de vie urbain, associant commerce, sport, culture et travail, tant pour les voyageurs ponctuels, venus de l'Europe entière, que pour les usagers quotidiens des transports collectifs.

Enfin, la rénovation de la Gare du Nord a été conçue pour mettre en œuvre une démarche de développement durable ambitieuse dans son fonctionnement. Ainsi, une fois rénovée, la gare offrira aux habitants du quartier un nouvel espace vert, accessible à tous, d'une superficie de 11 400m<sup>2</sup>. Ce parc paysager en toiture représentera un îlot de fraîcheur au sein de la gare et du quartier. Il permettra de créer une zone perméable et favorisera le retour de la biodiversité avec plus de 10 000m<sup>2</sup> de végétaux.

Ce projet renforcera l'attractivité des transports collectifs en Ile-de-France et contribuera à ce titre à la réduction des pollutions.

L'objectif de livraison des travaux nécessaires pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 demeure.

*Retrouvez le rapport de la commission d'enquête : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Consultations/Enquetes-publiques/Rapport-de-la-commission-d-enquete-prealable-a-la-delivrance-du-permis-de-construire-Gare-du-Nord>*

#### **Contact presse**

**Service régional de la communication interministérielle**

**Préfecture de la région d'Île-de-France,**

**préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

5, rue Leblanc  
75911 Paris Cedex 15